

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2011

DCM N° 11-11-11

Objet : Versement d'une subvention d'équipement à l'Oeuvre de la Cathédrale.

Rapporteur : M. GANDAR, Conseiller Municipal

L’Oeuvre de la Cathédrale de Metz a sollicité la participation financière de la Ville de Metz pour permettre le développement des visites de la Cathédrale en accompagnement et en cohérence avec la progression du tourisme que connaît la Ville depuis l’ouverture du Centre Pompidou-Metz.

En effet, la Cathédrale est le monument le plus visité après le Centre Pompidou-Metz avec près de 600 000 visiteurs par an. Afin de participer à l’élargissement de l’offre touristique et assurer un meilleur accueil dans ce lieu, l’Oeuvre a décidé d’équiper en 2011 les visiteurs d’audioguides et souhaite, dans la perspective d’un réaménagement de la crypte, faire un inventaire complet des objets à exposer.

Le coût total de ces projets est de 29 158,64 € TTC.

Il est proposé d’attribuer, à l’Oeuvre de la Cathédrale, une subvention d’un montant de 15 000 € représentant 51,44 % du montant total des dépenses.

Les crédits sont inscrits au budget de l’exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l’approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La commission compétente entendue,

VU l'article L.2541-12 10° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande d'aide financière présentée par l'Oeuvre de la Cathédrale concernant les coûts d'acquisition d'audioguides et les matériels utiles à l'établissement de l'inventaire du Trésor de la crypte,

CONSIDERANT l'intérêt général de verser une subvention pour des équipements appelés à permettre une amélioration des conditions d'accueil et un développement du tourisme sur Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

DE VERSER une subvention à l'Oeuvre de la Cathédrale d'un montant de 15 000 € représentant 51,44 % du montant total des dépenses estimées à 29 158,64 €.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération et plus particulièrement la convention fixant les modalités d'attribution et de versement de la subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Thierry JEAN

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale

Commissions : Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45

Absents : 10

Dont excusés : 10

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE